

Sujet : Le président de la République sous la Vème République

- ↳ Vous présenterez le corpus documentaire en le rattachant aux programmes d'histoire-géographie enseignés en lycée professionnel.
- ↳ Vous choisirez un des documents proposés dont vous ferez l'analyse scientifique.
- ↳ Vous proposerez une exploitation de ce document pour une classe de votre choix.

DOCUMENT 1

- QUESTION.- Vous êtes le premier Président de la Cinquième République qui ait perdu des élections législatives. Comment expliquez-vous cet échec ? Auriez-vous pu l'éviter ?

- LE PRESIDENT.- On me pose régulièrement cette question en oubliant que j'ai appartenu pendant près de trente ans à un courant minoritaire dans le pays. L'union de la gauche, indispensable au succès, n'existait pas. J'ai pris la direction du Parti socialiste alors qu'il représentait 11 % de l'électorat. Luttant pour qu'un jour cette minorité devint majorité, je ne pensais pas que cela se produirait avant longtemps. Mes 26 % du premier tour de l'élection présidentielle de 1981 ont battu le record de toute l'histoire du socialisme. La victoire massive de juin 1981 aux élections législatives, un mois après mon élection, risquait de faire illusion. En réalité les Français avaient voté comme s'il s'était agi d'un référendum et il n'aurait pas été sage de tabler durablement sur ce raz de marée. La réalité politique de la France ne permet pas ce genre d'illusions. Les choses se font plus lentement. C'était déjà un résultat remarquable pour les socialistes que d'atteindre 30 % des suffrages le 16 mars 1986. Je n'ai donc pas ressenti ce scrutin comme un échec. J'y étais préparé. Il me restait à poursuivre l'effort, là où j'étais. (...)

QUESTION.- Au lendemain de la victoire de la droite '16 mars 1986', vous avez appelé Jacques Chirac pour former un nouveau gouvernement. Au regard des prérogatives présidentielles, le choix du Président du principal parti de la nouvelle majorité 'RPR' ne crée-t-il pas un précédent discutable ?

- LE PRESIDENT.- Je me suis posé la question. Mais ce choix, c'était la sagesse, on le voit aujourd'hui. Il eût mieux valu que M. Chirac se démît de ses fonctions de chef de parti. On fait avec ce qu'on a.

- QUESTION.- Et la constitution d'un gouvernement composé des dirigeants des principaux partis n'est-elle pas dans la tradition de la Quatrième République plus que dans celle de la Cinquième ?

- LE PRESIDENT.- Vous avez raison. En appelant dans son gouvernement des dirigeants de formations politiques décidés à le rester, le Premier ministre est retourné aux plus fâcheuses habitudes de la Quatrième République. Je l'avais pourtant, et avec insistance, alerté. Il lui était difficile, sans doute, d'interdire aux autres ce qu'il se permettait à lui-même. Ce n'est pas à recommencer.

- QUESTION.- Quels ont été les développements de la cohabitation les plus inattendus ?

- LE PRESIDENT.- De mon point de vue, rien. Tout était prévisible. A la limite, me reportant à votre précédente question, je dirais que je ne pensais pas que les dirigeants de la nouvelle majorité répéteraient aussi vite les erreurs de la Quatrième République. C'était sans doute leur pente naturelle. Ce n'est pas la mienne.

- QUESTION.- Depuis le 16 mars 1986, la pratique des institutions s'est-elle déroulée conformément à vos vœux ? Sur quels points ne vous a-t-elle pas satisfait ?

- LE PRESIDENT.- J'ai dû arrêter les tentatives de débordement que vous avez pu constater dans les domaines de la politique extérieure et de la défense. Cela s'est réglé assez vite, et sur la politique européenne, et sur la stratégie de dissuasion, et sur la politique à l'égard du tiers monde, et sur l'Amérique centrale, et sur l'apartheid, et sur le désarmement nucléaire et sur l'IDS etc... etc... Quant aux relations entre le gouvernement et le Parlement, je les aurais aimées plus respectueuses des droits de ce dernier. Au moment où s'achève cette période, la fonction présidentielle reste intacte et conforme à la Constitution.

-QUESTION.- Pourquoi avez-vous accepté en certains domaines un repli présidentiel vous cantonnant parfois en deçà de vos prérogatives constitutionnelles ? Je pense par exemple aux nominations de hauts fonctionnaires ...

- LE PRESIDENT.- En deçà, non. J'ai maintenu ce qui devait l'être. Mais j'ai laissé le gouvernement gouverner, ce qui était aussi mon devoir.

QUESTION.- La cohabitation s'est finalement déroulée sans crise. Le Premier ministre aurait cependant pu la déclencher, par exemple en juillet 1986 lorsque vous avez refusé de signer les ordonnances sur les privatisations. Qu'auriez-vous fait s'il avait démissionné ?

- LE PRESIDENT.- Je l'aurais remplacé.

- QUESTION.- Comment auriez-vous pu assurer la survie d'un nouveau gouvernement ?

- LE PRESIDENT.- Renverser un gouvernement exige la majorité absolue des députés. Ce n'est jamais acquis d'avance. Mais si cela était arrivé, j'aurais remplacé le gouvernement censuré. Et si celui-ci avait été à son tour battu, j'aurais dissous l'Assemblée nationale. En aucune circonstance je n'aurais quitté mes fonctions.

- QUESTION.- Vous attendiez-vous à connaître un regain de popularité aussi important dans sa durée comme dans son ampleur ?

- LE PRESIDENT.- Non. Mais ce "regain de popularité", comme vous dites, avait commencé avant mars 86, en fait, dès l'été 85. (...)

QUESTION.- Le candidat François Mitterrand proposait une modification du mandat présidentiel soit dans le sens du quinquennat soit du septennat non renouvelable. Quelles sont vos pensées sur ce point sept ans après ?

- LE PRESIDENT.- Je souscrirai à celle de ces réformes qui pourrait réunir une large majorité dans les deux assemblées, ce qui n'a pas été réalisable après 1981.

QUESTION.- Quelles seront les principales traces laissées par la cohabitation (ou, si vous préférez - mais pourquoi préférez-vous ce terme) la coexistence institutionnelle ?

- LE PRESIDENT.- Je préfère cette dernière expression parce qu'elle souligne que la situation ainsi créée n'a pas résulté de ma volonté personnelle mais du seul souci que j'avais de respecter la Constitution, c'est-à-dire la loi commune. La trace qu'elle laissera sera profonde. Chacun des pouvoirs sait désormais qu'il existe et voudra exercer sa pleine compétence, y compris lorsque majorité parlementaire et majorité présidentielle coïncideront de nouveau.

- QUESTION.- Lorsque vous parlez d'un nouvel équilibre des pouvoirs, qu'entendez-vous exactement dans le partage du pouvoir entre le Président et le Premier ministre ?

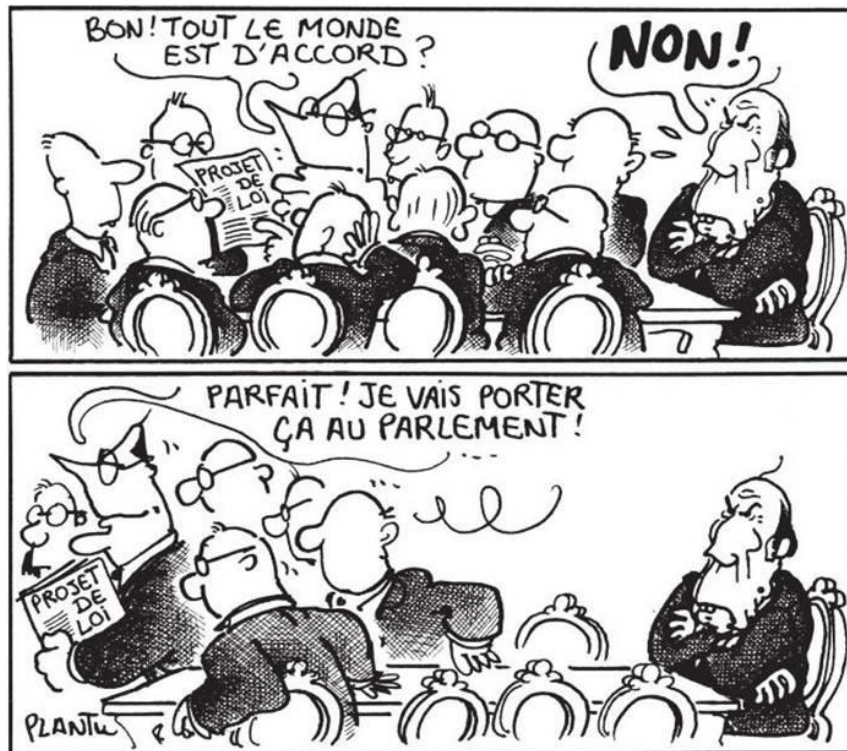
- LE PRESIDENT.- Le Président de la République exerce à la fois une fonction d'autorité, notamment dans les domaines désignés par l'article 5 de la Constitution, et une fonction d'arbitrage, de conciliation, de conseil en de multiples circonstances. Sa fonction d'autorité ne peut se substituer à celle du gouvernement, et le gouvernement, de son côté, doit se garder d'empiéter sur la fonction présidentielle. Mais la Constitution est là-dessus rédigée de façon très confuse. Témoin l'ambiguïté de l'article 5 et de l'article 20. La République aurait beaucoup à gagner à une répartition claire des tâches, à une détermination plus précise des frontières au sein du pouvoir exécutif. Je trouverais excellent que le peuple, consulté, en décidât.

- QUESTION.- Le Président doit-il pouvoir révoquer le Premier ministre ?

- LE PRESIDENT.- Le Premier ministre, qui met en œuvre la politique de la majorité parlementaire ne peut être révoqué que par elle. (...)

Interview accordée par M. François Mitterrand, Président de la République, à M. Olivier Duhamel pour la revue "Pouvoirs" d'avril 1988, sur les institutions et notamment sur l'équilibre des pouvoirs.

DOCUMENT 2



Caricature de PLANTU, publiée dans Le Monde du 16 novembre 1986

DOCUMENT 3

Depuis une quinzaine d'années, les institutions, qui ont fait la force de la Ve République, sont dangereusement grignotées. Les partis retrouvent une importance de plus en plus grande dans la vie politique, face à des gouvernements, qui se sont montrés complaisants ou faibles. La cohabitation est pratiquée, depuis 1986, avec satisfaction par des hommes politiques qui proclament qu'ils ne font qu'appliquer la Constitution, mais qui n'ont en fait d'autre dessein que le partage du pouvoir. La fonction présidentielle s'en trouve affaiblie, notamment au regard de l'étranger. La cohabitation de cinq années, issue de l'échec de la dissolution de 1997, a été néfaste.

L'immobilisme que favorise la cohabitation au plan gouvernemental, a empêché les réformes indispensables pour adapter la France au XXI^e siècle. La politique étrangère de notre pays a été rendue plus incertaine, moins convaincante ; on le voit notamment dans les relations franco-allemandes et sur le plan de l'Union européenne.

La cohabitation ne peut enfin conduire à un sain débat politique. Elle favorise l'accumulation des manœuvres, des intrigues, des coups bas. Ni les fonctions suprêmes de l'Etat, ni la justice, ni la presse ne sortiront grandies des années marécageuses que nous venons de vivre.

On dit, ici et là, que les Français sont favorables à la cohabitation, qu'ils y voient la réalisation d'un certain équilibre politique, qu'en votant pour une Assemblée et un gouvernement opposés au Président, ils obéissent à la prudence qui les conduit à ne pas mettre tous leurs œufs dans le même panier. J'espère que l'expérience de ces dernières années leur aura ouvert les yeux et montré que ce n'est pas, en démocratie, le meilleur moyen d'équilibrer les forces politiques que d'ériger l'antagonisme au sommet en système institutionnel.

Je souhaite que les prochaines élections rétablissent la cohérence au sommet de l'Etat.

Quelle que soit la couleur politique du Président que choisiront les Français, je souhaite que ceux-ci lui donnent à l'Assemblée Nationale une solide majorité qui lui permette de faire face aux défis que le pays devra affronter.

Si une nouvelle cohabitation venait de nouveau à sortir des urnes et à être acceptée par les responsables politiques, il conviendrait alors de faire évoluer la Constitution. Certains pensent que le quinquennat ouvre la voie à un régime présidentiel. Je n'en suis pas partisan, car il ne s'inscrit pas dans notre culture historique et politique. De plus, tous les conflits sont possibles entre un Président dépourvu du droit de dissolution et une Assemblée où toutes les manœuvres et les surenchères seraient concevables.

Je pense pour ma part qu'un nouveau partage du pouvoir devrait alors être envisagé. C'est à un gouvernement de législature qu'il appartiendrait de conduire dans tous les domaines la politique de la nation. Le Président de la République se tiendrait à l'écart de l'action gouvernementale et ne se comporterait pas, bien entendu, en chef de l'opposition au gouvernement. Il préside le Conseil des Ministres, signe les décrets qui lui sont présentés, il est tenu au courant de la politique étrangère et de la politique de défense mais ne s'immisce pas dans leur traitement. Il tient son rôle protocolaire, il "inaugure les chrysanthèmes" et fait les visites d'Etat à l'étranger.

Mais il a une autorité morale qu'il tient de son élection. Il conserve discrétionnairement l'arme du droit de dissolution, dont il peut faire usage si la politique du gouvernement lui paraît mettre en péril l'avenir de la nation. Bien entendu, s'il était désavoué, il devrait sur le-champ démissionner.

Raymond BARRE, Entretien, *Faits et arguments*, mars 2002 (numéro exceptionnel)